

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 3/2018

le 7 février 2018

Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2017.

1003-ADM-1801-Comm03-Motions_et_postulats.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 94 du règlement du Conseil communal, la Municipalité fait part à votre Conseil, de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2017.

1. **Motion de M. Daniel Krähenbühl (PRD)** « Année de la Famille – Centre familial de plein air » (prise en considération le 29 juin 1994).

La Municipalité a renoncé à déposer un préavis pour la réalisation d'une place omnisports sur le terrain de La Faraz. Elle reprendra la réflexion sur l'aménagement et l'utilisation de cette parcelle après l'aboutissement du nouveau Plan général d'affectation, lequel devrait être déposé au Conseil communal dans le courant de l'année 2018.

2. **Motion de Mme Christiane Rithener (PS)** « A La Tour-de-Peilz, un skate park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait » (prise en considération le 7 décembre 2011).

Le préavis municipal N° 29/2017 se propose de répondre à la motion de Mme Rithener. Cet objet figure à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 7 février 2018.

3. **Motion de M. Guy Chervet (PLR)** « La propriété est aussi une responsabilité » (prise en considération le 15 février 2012).

Pour permettre une évaluation objective de la situation du patrimoine immobilier de la Commune (administratif et financier), une demande de financement pour la réalisation d'un bilan de santé des immeubles avec la méthode EPIQR a été présentée et approuvée dans le cadre du budget 2016. L'examen des bâtiments a débuté en automne 2017 et se prolongera jusqu'au printemps 2018. Après analyse des résultats, un préavis sera déposé d'ici la fin du 1^{er} semestre 2018.

4. **Motion de M. Alain Grangier (PLR)** « Valorisons nos parcelles communales » (prise en considération le 20 mars 2013).

La Municipalité déposera un préavis sitôt le Plan général d'affectation adopté.



5. **Motion de Mme Christiane Rithener (PS)** « Une politique de logement proactive » (prise en considération le 4 février 2015).

Conformément à la décision du Conseil communal, la Municipalité étudiera une collaboration pour des projets de logements protégés et subventionnés, une fois le nouveau PGA adopté. Une réponse sera proposée au Conseil courant 2018.


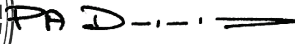
6. **Postulat de M. Christian Anglada (LV)** « Développer des jardins partagés » (prise en considération 1^{er} septembre 2016).


Le projet de réponse figure à l'ordre du jour de la séance du 7 février 2018.

Motions ou postulats en cours de traitement conformément au délai de réponse d'une année imparti à la Municipalité :

- **Postulat de M. Philippe Neyroud (PS)** « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland » (prise en considération le 25 octobre 2017).
- **Postulat de M. Vincent Bonvin (LV)** « Halte aux produits chimiques et toxiques dans la vigne » (prise en considération le 25 octobre 2017).
- **Motion de M. Kurt Egli (PLR)** « Demande de révocation de Monsieur José Espinosa comme délégué variable à l'ASR » (prise en considération le 6 décembre 2017).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :  Le secrétaire : 



Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 15 janvier 2018